

I / Préambule

A fin 2005, les mandataires ont déposé leur rapport final (Tomes I et II) qui a été transmis aux membres de la Communauté d'intérêt le 14 décembre 2005. Une période de consultation a été ouverte jusqu'à fin janvier 2006, durant laquelle tous les membres ont pu communiquer leurs remarques à l'attention du Comité de Pilotage.

Il est admis que l'absence de remarques équivaut à une adhésion de principe aux propositions des mandataires.

Le présent document :

1. dresse une synthèse des remarques¹ et propositions des membres de la Communauté d'intérêt²;
2. présente la prise de position du Comité de pilotage ainsi que ses recommandations de mise en œuvre;
3. s'inscrit en complément aux tomes 1 et 2 du rapport final.

II / Remarques sur le Rapport Final (tome I) "Enjeux & Objectifs – Vision générale – Evaluation"

Le tome I a généré peu de prises de positions détaillées. Elle vont généralement dans le sens d'un soutien au projet; les remarques plus précises étant reprises dans les actions proposées dans le tome II.

Thème	Diverses remarques générales Tome 1
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le travail fourni est considéré comme sérieux et pertinent et l'analyse des enjeux et objectifs correspond bien aux réflexions conduites dans d'autres projets plus sectoriels. ✓ L'orientation générale qui vise à un renforcement économique par l'affirmation des diversités touristiques, patrimoniales et culturelles est approuvée; il en est de même des grandes lignes du programme d'actions. La stratégie doit être considérée comme un processus évolutif. ✓ La nécessité de mieux s'organiser à l'échelle des Alpes vaudoises pour adopter et mettre en œuvre une stratégie de diversification touristique commune est reconnue comme une priorité. Cela ne demande pas forcément la mise en place de nouvelles structures. Il s'agit de "coordonner sans appauvrir & rassembler et donner des priorités" sans démotiver les engagements locaux. Au même titre que pour AVP, une collaboration est souhaitée pour la promotion et une vision stratégique; les aspects d'accueil, d'animations, d'équipements légers doivent être laissés à l'échelle locale, permettant d'apporter les particularités identitaires propres à chaque destination. ✓ Les positionnements dominants par groupe de destinations ne doivent pas effacer les caractéristiques propres des diverses entités au sein de ces groupes; la richesse de cette diversité locale doit être sauvegardée et respectée (par exemple : Gryon-Villars; Pays-d'Enhaut). ✓ Des adaptations des formulations des positionnements dominants sont demandées. Un projet porteur sur un plan économique et de développement, mais ne correspondant pas au positionnement, doit pouvoir se concrétiser. ✓ Les interrelations avec les régions limitrophes doivent être mieux prises en compte; la délimitation du territoire doit pouvoir évoluer. ✓ La notion de subsidiarité des collectivités publiques ne ressort pas assez. Les stations doivent absolument gagner des investisseurs privés. ✓ Le rapport Furger est pris en considération dans le cadre du futur pôle touristique des Alpes Vaudoises et plus particulièrement du Plan Directeur Cantonal.

¹ Pour alléger le document, les remarques exprimant un accord ne sont pas reprises, sauf s'il existe des positions divergentes sur le même thème.

² Les remarques et corrections de détails ne sont pas reprises dans cette synthèse mais figurent dans le récapitulatif complet de la consultation à disposition auprès du COPIL.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Diverses remarques générales Tome 1
Ont pris position	TPC; SELT; R. Vaudroz; Gryon; Leysin; ADPE; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le COFIL partage les analyses présentées dans le rapport final, les enjeux, objectifs et visions générales qui en découlent. ✓ Les 8 communes ont approuvé la "Fiche régionale Tourisme – Alpes vaudoises" du futur Plan Directeur Cantonal dans laquelle les remarques relatives au positionnement, à l'organisation du territoire et aux activités hivernales ont été incluses. Cette fiche fait partie intégrante du présent document. ✓ Pour la gouvernance une proposition est développée sous chiffre IV ci-après. ✓ Un des objectifs de la stratégie de diversification est de créer des conditions favorables pour des investisseurs privés et d'octroyer les aides publiques dans le respect des principes de répartition des responsabilités et de subsidiarité.

III / Remarques sur le Rapport Final (tome 2) "Programme d'actions et recommandations"

Thème	Accès aux destinations et intermodalité Tome 2 - N1 - Page 4ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liaison Leysin – Le Sépey – Les Diablerets (avec extension vers Gstaad) : <ul style="list-style-type: none"> * Différents aspects techniques sont à prendre en compte : temps de parcours; liaison de l'Ouest et l'Est de la station de Leysin; impacts sur les pendulaires; habitants du tronçon Aigle – Les Planches; transports marchandises sur une ligne à crémaillère. * Le coût et la faisabilité technique, y compris l'extension vers Gstaad, soulèvent des questions. * La nouvelle ligne doit présenter des coûts d'exploitation inférieurs aux deux lignes actuelles. * La liaison favoriserait les déplacements latéraux de la Vallée entre Leysin - les Diablerets (Villars - Col de la Croix; Gstaad via Le Pillon; Pays-d'Enhaut via Le Sépey - Les Mosses). * Une réflexion prioritaire sur l'ASD et la gare de Leysin pour alimenter les domaines skiables paraît indispensable, dans le cadre des disponibilités budgétaires. ✓ Leysin – Berneuse : <ul style="list-style-type: none"> * Des montants importants ont été engagés dans les études et l'obtention des autorisations de ce projet qui présente beaucoup d'avantages économiques et touristiques. * Les projets de développement touristique sur le site de la Berneuse, et comme porte d'entrée dans la région, ne doivent pas dépendre de la réalisation de cette liaison. * L'aspect du coût est évoqué comme un problème. ✓ Autres projets : <ul style="list-style-type: none"> * Création d'une liaison performante entre le train et le domaine skiable du Meilleret, par une remontée mécanique efficace à Vers-L'Eglise. * Création d'une liaison mécanique interne à la station de Leysin (Village – Feydey).
Ont pris position	TPC; SELT; R. Vaudroz; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Liaison Leysin – Le Sépey – Les Diablerets (avec extension vers Gstaad) : Procéder à une étude préalable sommaire pour déterminer la faisabilité de cette liaison et les impacts sur les transports publics et privés dans la région. ✓ Leysin – Berneuse : Procédure de recours actuellement pendante devant les autorités fédérales pour l'obtention du permis de construire. Maintien du soutien régional à ce projet, tout en prenant en compte son rapport coût/utilité dans l'optique de l'ensemble des investissements futurs à consentir dans les infrastructures régionales. Le développement du site de la Berneuse, et de son caractère de "porte d'entrée" dans le domaine alpestre, sont à assurer indépendamment de ce projet. ✓ Autres projets : <ul style="list-style-type: none"> * Vers-l'Eglise : favorable dans l'optique de réduire le trafic pendulaire aux Diablerets; mais doit s'inscrire dans une planification locale du domaine skiable et des transports. * Liaison interne à Leysin : aménagement local.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Maîtrise de l'urbanisation Tome 2 – N2 - Page 7ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En principe d'accord avec les objectifs et enjeux, qui devraient être pris en compte au niveau de chaque commune. ✓ Il n'est pas évident que le découpage reprenant les stations de montagne des Alpes vaudoises soit le plus pertinent pour aborder la maîtrise de l'urbanisation au niveau régional, notamment pour les communes qui ont un pied dans la plaine du Rhône et des objectifs d'urbanisation liés aux habitants pendulaires. ✓ La vision de l'aménagement doit être du ressort des acteurs locaux travaillant ensemble dans une vision stratégique globale. La mise en place d'une coordination régionale relève des communes qui devraient disposer d'une compétence pointue et reconnue en matière d'aménagement du territoire. ✓ Des mesures de contraintes trop restrictives pourraient paralyser à terme, un développement rendu nécessaire par l'évolution du marché. Il importe que la sauvegarde des acquis soit garantie en matière de zones constructibles. ✓ On retrouve dans ce chapitre quelques éléments développés dans le Plan Directeur Cantonal sur lesquels les appréciations diffèrent, notamment au niveau des densifications liées aux transports publics.
Ont pris position	SELT; ARDA; Gryon; ADPE.
Position du COPIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le COPIL partage les remarques émises lors de la consultation et suggère de construire progressivement la collaboration régionale, en coordination en amont avec le SAT³ et le SM⁴, autour de thèmes concrets, partagés par toutes les communes. Cela ne doit cependant pas conduire à l'inaction. ✓ Les problématiques liées aux résidences secondaires pourraient être l'opportunité de travailler sur ce thème de l'urbanisation (abrogation de la Lex Koller; quotas LFAIE et leur répartition).

Thème	Préservation des patrimoines identitaires Tome 2 – N3 - Page 9ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La Réserve naturelle de Taveyanne et son hameau sont à prendre en compte dans l'inventaire. ✓ Vu la différence d'identité de chaque vallée et chaque village, la planification d'une identité urbanistique commune de l'ensemble des stations ne convainc pas (« définitions des prescriptions et des critères d'autorisation sur les interventions futures ; transcription des prescriptions et directives dans les règlements d'urbanisme »). Par contre, la recherche d'éléments identitaires de liaisons, communs, dans la mise en scène des destinations et la signalétique touristique semble opportune. ✓ Concernant le patrimoine architectural à protéger et valoriser sur la base d'un inventaire, la priorité devrait être donnée à la mise en place d'outils incitatifs (par exemple financiers et fiscaux), doté de moyens, au service des collectivités et propriétaires désireux de s'engager dans une telle démarche.
Ont pris position	Gryon; ADPE; ARDA.
Position du COPIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le COPIL partage les remarques émises lors de la consultation tout en relevant que la préservation des patrimoines identitaires est un enjeu crucial pour l'avenir du tourisme régional. Cela nécessite une concertation et la mise en commun de savoir-faire et de ressources. Il en va aussi de la création d'une contribution au positionnement régional et des destinations. ✓ Elaboration d'un concept régional des identités urbanistiques locales et des éléments de liaisons. ✓ Elaboration de propositions d'outils incitatifs visant à soutenir la préservation, notamment du patrimoine architectural, au niveau communal et cantonal. ✓ Poursuite du projet de PNR Gruyère – Pays-d'Enhaut et examen de projets similaires pouvant bénéficier à d'autres parties du territoire des Alpes vaudoises (Exemple : parc des cours d'eaux alpins).

³ Service de l'Aménagement du Territoire.

⁴ Service de la Mobilité.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Le logement des travailleurs du tourisme Tome 2 – N4 - Page 13ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le problème des logements en location ne s'arrête pas aux travailleurs saisonniers; il concerne l'ensemble des personnes désirant s'établir dans les stations où la recherche d'appartements en location devient très difficile. ✓ Certaines communes ont déjà entrepris des démarches auprès de promoteurs, en demandant l'attribution d'un quota de logements réservés à la location de longue durée dans des plans partiels d'affectation. Cela doit faire l'objet d'une discussion avec les propriétaires et promoteurs.
Ont pris position	Gryon; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Il s'agit d'un problème à traiter afin d'assurer un développement économique et social équilibré et durable de la région. Avant toute action, il est nécessaire de définir les besoins actuels et prévisibles par Commune, lesquelles sont compétentes dans ce domaine. Ce thème doit être traité en cohérence avec ceux relatifs à l'aménagement du territoire et de l'espace. ✓ Ce thème doit être traité en parallèle avec ceux relatifs aux résidences secondaires (construction, vente et location).

Thème	Renforcement et mise en scène des cœurs de stations Tome 2 - O1 - Page 16ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un mobilier urbain spécifique par la filière bois régionale, avec déclinaisons selon les stations est jugé intéressant. ✓ Le projet de marketing urbain lausannois est signalé à titre d'exemple comme projet intégrant les diverses facettes nécessaires pour le renforcement et la mise en scène des cœurs de stations. ✓ Aide à l'implantation commerciale et artisanale et aide à la valorisation des vitrines, enseignes et façades. Qui paie ? Le terme aide devrait être remplacé par "Appui
Ont pris position	SELT; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le COFIL considère qu'il s'agit d'une action centrale dans l'ensemble de la stratégie car elle participe à la fois à la qualité de vie (pour les résidents et les touristes) et à la définition / renforcement des images identitaires de chaque destination.

Thème	Valorisation et mise en réseau des sentiers de promenade Tome 2 – O2 - Page 20ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pas de remarques spécifiques.
Ont pris position	ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action liée notamment avec celle du concept des maisons des promenades (P3) et pouvant être réalisée, progressivement, avec des moyens limités. Peut être combinée avec des thématiques locales (culture, terroir, nature, sports, etc). ✓ La notion de promenade doit prendre en compte les différents aspects de la mobilité douce et cela en toutes saisons. ✓ Il est recommandé de collaborer activement avec le projet SuisseMobile qui propose, entre autre "la Suisse à pied", pour exploiter des synergies et économies de coûts au niveau de la promotion, signalisation, diffusion internet, etc.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Mise en place d'une signalisation touristique Tome 2 – O3 - Page 23ss
Synthèse des remarques	✓ Gryon et Villars travaillent dans le sens de cette action depuis quelques temps déjà, avec des investissements importants consentis en 2005. Attention que les choix admis ne soient pas remis en question et que les nouvelles infrastructures, posées récemment, n'aient pas à être remplacées.
Ont pris position	Gryon; ARDA.
Position du COFIL	✓ La signalisation doit être étendue à une notion plus large (signalétique) pour inclure également l'ensemble des indications touristiques, culturelles, sportives et sociales (sentiers pédestres, musées, animations locales, etc) afin de créer une véritable identification régionale. Il doit y avoir une cohérence avec le mobilier urbain et l'animation dans le cœur des stations (O1),

Thème	Mise en valeur des patrimoines emblématiques Tome 2 – P1 - Page 26ss
Synthèse des remarques	✓ Pas de remarques spécifiques.
Ont pris position	ARDA.
Position du COFIL	<p>✓ Cette action porte sur des infrastructures lourdes visant à générer un fort mouvement de visiteurs. La réflexion doit être traitée en coordination avec la plupart des autres actions (par exemple : transports, maison des terroirs, signalisation, univers de loisirs, patrimoine identitaire, réseaux et maisons des promenades, etc). Ces choix doivent être fait au niveau de la région car des arbitrages financiers seront inévitables. Ces projets doivent avoir une certaine autonomie financière afin d'être portés par des capitaux privés.</p> <p>✓ Des synergies pourraient être trouvées avec SuisseMobile qui propose des boucles pour la visite de lieux emblématiques. (Voir 02).</p>

Thème	Création des "Maisons des Terroirs des Alpes vaudoises" Tome 2 – P2 - Page 30ss
Synthèse des remarques	<p>✓ Le terme utilisé n'est pas adéquat. Faut-il des "maisons" pour assurer une promotion/vente de ces produits ? Il s'agit plutôt d'un concept à mettre en place.</p> <p>✓ La vocation de Gryon, où une maison du terroir existe depuis 2000, correspond bien à ce genre de produit qui s'intègre parfaitement dans le site villageois, architecture unifiée et ancienne, cachet authentique.</p> <p>✓ Ces propositions sont intéressantes et généreuses, mais elles risquent de laisser croire à la viabilité d'une dispersion des sites d'accueil et de service. L'effort doit être mis sur le renforcement des sites existants et sur le regroupement des fonctions avec les offices du tourisme (du type « visitor center » ou « maison du parc » : information, intermédiation sur les patrimoines et orientation sur les services d'accompagnement).</p> <p>✓ D'accord sur le principe mais dans une vision plaine-montagne. Ne pas se distancer de ce qui se fait déjà dans le réseau vaudois qui est en train de se mettre en place.</p>
Ont pris position	SELT; Gryon; ADPE; ARDA.
Position du COFIL	<p>✓ Cette action qui bénéficie à l'activité touristique vise également à renforcer la diversité des activités économiques générales et permettre ainsi d'atteindre des objectifs en matière d'emplois et de résidents principaux.</p> <p>✓ Le développement de cette action doit impérativement prendre en compte les réalisations existantes dans la région et s'appuyer sur des modèles économiques durables.</p> <p>✓ La notion de "maison" doit être entendue comme un concept global et non pas seulement comme des points de vente.</p>

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Création du réseau des "Maisons des promenades" Tome 2 – P3 - Page 33ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le terme utilisé n'est pas adéquat. Faut-il des "Maisons" pour assurer une promotion / vente de ces produits ? Il s'agit plutôt d'un concept à mettre en place. ✓ Ces propositions sont intéressantes et généreuses, mais elles risquent de laisser croire à la viabilité d'une dispersion des sites d'accueil et de service. L'effort doit être mis sur le renforcement des sites existants et sur le regroupement des fonctions avec les offices du tourisme (du type « visitor center » ou « maison du parc » : information, intermédiation sur les patrimoines et orientation sur les services d'accompagnement). ✓ Gryon peut offrir un territoire d'application idéal dans le vallon de Cergnement. Les activités été/hiver développées à cet endroit correspondent au concept proposé. Le site, sur lequel un chalet (avec buvette et dortoir) de l'Office du tourisme existe déjà, est un endroit au caractère naturel préservé mais aussi le lieu de départ de nombreuses destinations. C'est un site qui avait été évoqué dans le projet de Parc naturel des Muverans et qui est intégré, avec une même optique, dans le projet de PPA des Hauts en cours de légalisation.
Ont pris position	SELT; Gryon; ADPE; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le développement de cette action doit impérativement prendre en compte les réalisations existantes dans la région et s'appuyer sur des modèles économiques durables. ✓ La notion de "maison" doit être entendue comme un concept global prenant en compte les besoins multi-saisons et développée en cohérence avec la mobilité douce, le réseau des promenades (O2).

Thème	Diversification des modes d'hébergement Tome 2 – P4 - Page 36ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les hôteliers ne demandent pas d'intervention publique pour le financement des rénovations mais des conditions cadre qui permettent à l'hôtellerie de dégager des marges suffisantes pour la rénovation de leur établissement. La tendance générale est de multiplier et augmenter les taxes comme, par exemple, eau, épuration, ordures, raccordement, assurance incendie, taxes de séjour, électricité, gaz. Il est anormal que notre secteur soit taxé de la même manière ou plus lourdement que les particuliers. ✓ Les résidences de tourisme devraient être financées par les remontées mécaniques et les collectivités publiques, sans charges financières. Elles créeront une concurrence déloyale à l'hôtellerie traditionnelle. ✓ La diversification de l'offre hôtelière existante nécessite de disposer de nouveaux outils de financement.
Ont pris position	P. Chevrier; ARDA.
Position du COFIL	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La diversification et le renouvellement de l'offre d'hébergement sont un élément central pour la réussite d'une stratégie à long terme. Les aides publiques ne peuvent avoir qu'un effet incitatif et éventuellement corriger des conditions cadres insuffisantes. L'objectif primaire est d'inciter des investisseurs et opérateurs privés à s'engager dans de nouveaux projets, notamment en facilitant des intégrations verticales. ✓ Le développement de la capacité d'accueil globale ne passe pas principalement par une augmentation du parc immobilier, mais par une requalification des hébergements existants, dans le but d'accroître les taux d'occupation et donc la rentabilité. ✓ Le soutien à l'hébergement, tout en permettant d'atteindre les objectifs de la politique touristique régionale, ne doit pas créer des distorsions de concurrence inacceptables. ✓ Le dispositif d'aide à la mise en location des résidences secondaires (Q2) est une mesure prioritaire.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Diversification de l'univers des loisirs Tome 2 – P5 - Page 41ss
Synthèse des remarques	✓ Il n'est pas assez tenu compte des équipements touristiques existant en plaine, par exemple les bains de Lavey.
Ont pris position	SELT; ARDA.
Position du COFIL	✓ Une analyse détaillée doit être réalisée pour différencier les mesures défensives et de qualification de l'offre existante de celles destinées à élargir la gamme des prestations. ✓ Voir aussi la position sous P1 " Mise en valeur des patrimoines emblématiques".

Thème	Assistance à l'émergence et au développement de projets Tome 2 – Q1- Page 44ss
Synthèse des remarques	✓ Pour avoir une légitimité reconnue, la gouvernance des Alpes Vaudoises doit avoir en son sein des représentants des grandes entités touristiques : hôteliers, office du tourisme et remontées mécaniques. ✓ Il convient de travailler avec les structures, forces et logistiques déjà en place afin de rationaliser les coûts et d'assurer une communication constante et indispensable avec la promotion économique. Il serait dangereux de vouloir séparer et cloisonner ces secteurs. ✓ L'assistance à l'émergence et à l'accompagnement de projets ne nécessite pas forcément la mise en place de nouvelles structures. Il semblerait judicieux d'optimiser les structures existantes réunissant déjà les acteurs locaux, à l'instar de l'organisation mise en place pour cette étude. ✓ Dans la logique d'un pôle touristique, doit se poser la question d'une révision du concept actuel de la taxe de séjour communale, éventuellement même de son affectation partielle à des projets régionaux. Les objectifs à poursuivre sont ceux : 1) de l'harmonisation des principes, 2) de la simplification des procédures, 3) de la croissance des recettes, 4) du "réchauffement" des lits.
Ont pris position	P. Chevrier; Gryon; ARDA.
Position du COFIL	✓ La réalisation du programme de diversification, y compris les mesures de sensibilisation d'accompagnement (Q4) impose que la région se dote de ressources complémentaires professionnelles intégrées aux structures actuelles que sont l'ARDA et l'ADPE, avec une bonne coordination avec AVP. ✓ Il s'agit d'une mesure préliminaire à toutes les autres actions. Elle doit également permettre d'accumuler un savoir-faire régional et de développer des nouveaux modèles de financement et de partenariat.

Thème	Dispositif d'aide à la mise en location des résidences secondaires Tome 2 – Q2- Page 47ss
Synthèse des remarques	✓ Totalement acquis à ce projet et prêt à démarrer au plus vite.
Ont pris position	Gryon; ARDA.
Position du COFIL	✓ La région dispose d'une expérience dans le Pays d'Enhaut; par ailleurs, au niveau national, des standards ont été définis. ✓ Le développement de cette action est à mener dans le cadre des autres travaux en matière de résidences secondaires et de logements pour les travailleurs du tourisme.

STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION TOURSITIQUE DES ALPES VAUDOISES
RAPPORT FINAL DE DÉCEMBRE 2005
RÉSULTAT DE LA CONSULTATION & PRISE DE POSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Thème	Gestion centralisée des l'information d'accueil Tome 2 – Q3- Page 50ss
Synthèse des remarques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un travail de fond important est déjà en cours entre Villars et Gryon pour optimiser les moyens d'information. De nouvelles brochures et une refonte du site Internet ont été effectuées d'entente avec Suisse Tourisme, ceci impliquant des financements importants. Travailler en liens avec AVP mais ceci en gardant nos propres supports promotionnels. ✓ D'accord sur le principe mais laisser aux acteurs locaux une faculté d'organisation d'événements particuliers qui ne peuvent se faire que par l'engagement de bénévoles. En période de restrictions budgétaires, cet apport n'est pas négligeable.
Ont pris position	Gryon; ARDA.
Position du COPIL	✓ Cette action relève de la responsabilité d'AVP.

Thème	Sensibilisation à la diversification Tome 2 – Q4- Page 53ss
Synthèse des remarques	✓ Pas de remarques si ce n'est, comme évoqué au point de l'assistance, de travailler avec les structures existantes et d'éviter de mettre en place une nouvelle organisation lourde et onéreuse.
Ont pris position	Gryon; ARDA.
Position du COPIL	✓ Voir Q1.

IV / Synthèse et recommandations

1. Le COPIL constate, après analyse des actions proposées :
 - a. la compatibilité et la cohérence avec les nouveaux axes stratégiques du tourisme vaudois;
 - b. une forte interdépendance entre elles, comme relevé par le tableau en page 60 du tome II;
 - c. le besoin de ressources complémentaires et de savoir-faire nouveaux pour leur concrétisation;
 - d. des besoins financiers importants, donc des recherches de partenariats et des arbitrages inévitables;
 - e. que la structure de la CI et du COPIL n'est pas adaptée pour la mise en œuvre du programme d'actions et de recommandations.

2. Le COPIL estime que deux mesures prioritaires et préalables doivent être concrétisées.
 - a. Valider la Fiche régionale Tourisme – Alpes vaudoises.
 - i. Ce document a été approuvé par les 8 communes et les comités de l'ARDA et de l'ADPE.
 - ii. Il est en cours de validation par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'ensemble du Plan Directeur Cantonal et sera transmis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2006.
 - b. Mettre en place une organisation de projets et de gouvernance touristique pour l'ensemble des Alpes vaudoises permettant la mise en œuvre conséquente des actions et recommandations, leur suivi et la mise à jour périodique de la stratégie régionale.
 - i. Cette responsabilité doit être assumée conjointement par l'ARDA et l'ADPE, en étroite coordination avec AVP.
 - ii. Un concept de base est présenté dans le graphique annexé.
 - iii. Le COPIL souhaite que cette gouvernance soit réalisée d'ici à fin septembre 2006.

3. Afin d'assurer une bonne conduite et planification des projets et de conserver une bonne vision d'ensemble il est suggéré de :
 - a. regrouper l'ensemble des actions en 6 groupes thématiques.
 - i. Transports et aménagement du territoire.
 - ii. Urbanismes, patrimoines identitaires, cœurs des stations.
 - iii. Logement et hébergement.
 - iv. Sentiers et maisons des promenades, mobilité douce et activités, signalisation.
 - v. Infrastructures lourdes.
 - vi. Terroirs et économie para-touristique.
 - b. définir pour chacun de ces groupes thématiques des actions pouvant être finalisées à court terme (horizon 12 à 24 mois) et de lancer leur réalisation avant fin 2006.
 - c. établir une planification à moyen terme dans le cadre des programmes régionaux pluriannuels.

V / Annexes

1. Concept de base sur la gouvernance touristique régionale.
2. Fiche régionale Tourisme - Alpes vaudoises (extrait du Plan Directeur Cantonal).
3. Lignes stratégiques du développement touristique du Canton de Vaud (pages 34 à 38 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique de développement économique, avril 2006).